

**Compte rendu du Comité conjoint de l'Aide financière
aux études du 21 mai 2013**

Présences :

Mesdames :

Lise Lallemand
Nathalie Surprenant
Carole Martel
Valérie Tremblay
Doris Gervais
Ginette Gervais
Stéphanie Sarik
Linda Vézina
Nathalie Dubé

Messieurs :

Simon Boucher-Doddridge
Pierre l'Heureux
Yves Trudeau
Gilles Godin

Absents :

Suzanne Gingras

Invités :

Nicole Mckinnon
Maxime Chevrier

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Contexte 2012-2013 et 2013-2014 de l'aide financière aux études
3. Rôles et responsabilités (Aide financière aux études vs Établissements d'enseignement)
4. Entente de collaboration en matière d'aide financière aux études (Collège Lionel-Groulx)
5. Bilan des formations - activités d'assurance qualité - 2012-2013
6. Stratégie de formation - assurance qualité - 2013-2014

Dîner

7. Règles et orientations découlant du Sommet sur l'enseignement supérieur (travaux du chantier sur l'aide financière aux études, bonifications réglementaires)
8. Soutien financier aux clientèles particulières dans les collèges privés subventionnés
9. Dépenses admissibles selon certains programmes
10. Admissibilité des étudiants réputés temps plein
11. Comité de dérogation de l'Aide financière aux études
12. Varia
 - Vision du comité
 - Point d'information sur l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants (ACRAFE)
 - Suivi dépenses pour les ordinateurs - avance de fonds

1. **Mot de bienvenue, présentation de l'ordre du jour**

Madame Lise Lallemand, sous-ministre adjointe à l'Aide financière aux études et à la Gouvernance interne des ressources souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

Un tour de table est fait afin que chacun puisse se présenter.

L'ordre du jour est accepté et trois points sont ajoutés au « Varia ».

2. **Contexte 2012-2013 et 2013-2014 de l'aide financière aux études**

Monsieur Simon Boucher-Doddridge, directeur par intérim de la planification et des programmes de l'aide financière aux études (AFE), rappelle la façon dont les événements se sont déroulés à la suite de la crise étudiante :

- Annulation des bonifications annoncées par le gouvernement précédent notamment la hausse des droits de scolarité;
- Retard au niveau du changement de cycle;
- Modifications réglementaires pour l'annulation des bonifications ainsi que pour tenir compte des suites du Sommet sur l'enseignement supérieur;
- D'autres modifications sont à venir en septembre 2013 (ex. : la bonification du programme de remboursement différé...);
- Le simulateur tient compte de la modification à la contribution des parents, du retrait des mesures annoncées antérieurement, mais il ne tient pas compte des éléments découlant du chantier sur AFE.

Les prochaines modifications seront annoncées sur l'extrafe au moment où les dates des changements seront connues. Monsieur Gilles Godin propose de mettre plus d'information dans l'extrafe notamment les avis du CCAFÉ ainsi que la gazette officielle.

Madame Nathalie Surprenant informe les membres du comité des dates pour le changement cycle :

- 25 et 26 mai 2013 pour la demande d'aide temps plein;
- 2 juin 2013 pour la demande d'aide temps partiel et la demande du PABP;
- 9 juin 2013 pour la demande de changements temps plein.

Monsieur Boucher-Doddridge précise que lors du conflit étudiants, l'information portant sur les changements à venir ne pouvait pas être divulguée, et ce, malgré l'impact que cela pouvait avoir sur les activités des établissements d'enseignement. À cet effet, Yves Trudeau et Carole Martel

mentionne l'effet déplorable pour les étudiants et ils ne veulent pas que cela se reproduise.

Madame Lise Lallemand, mentionne qu'elle est d'accord que c'est une situation déplorable, mais que nous ne pouvons faire autrement. C'est un contexte exceptionnel où nous devons composer avec les délais de dépôt au Conseil des ministres, l'avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) et les délais de publication.

Nathalie Surprenant mentionne que les agents du centre d'appel de l'AFE ont également vécu la même situation que le personnel des établissements d'enseignement.

3. Rôles et responsabilités

Madame Lise Lallemand distribue l'entente actuelle de collaboration en matière d'aide financière aux études et rappelle les rôles et les responsabilités de chacun. Les membres du comité soulèvent quelques éléments :

Application de la Loi sur l'aide financière aux études et son règlement :

Nathalie Surprenant mentionne que les bureaux d'AFE des établissements doivent appliquer la loi et les règlements de l'AFE et non d'autres loi ou règlements régissant les établissements d'enseignement peu importe le niveau scolaire (secondaire, collégial ou universitaire). Parfois, certaines règles peuvent sembler discordantes. Il est précisé par M^{me} Martel que les systèmes informatiques des établissements d'enseignement sont en partie « responsables » de cet état de fait. M^{me} Martel mentionne que ces façons de faire sont à géométrie variable dans les collèges et que le MESRST devrait faire du « lobby » auprès des fournisseurs de services. À cette demande, Nathalie Surprenant mentionne qu'il n'est pas possible de faire un tel lobby auprès des fournisseurs.

Formation à distance - réputé temps plein pour la formation professionnelle

Yves Trudeau mentionne que cet aspect est une zone grise pour les commissions scolaires compte tenu que la règle réputée temps plein n'existe pas. Quelles seraient les actions qui pourraient être prises pour aider à soutenir les partenaires des commissions scolaires.

Vision - orientation

Lise Lallemand précise que le comité en est un de partenaires où on peut échanger et donner une rétroaction.

À cet effet :

- Ginette Gervais mentionne que les rencontres antérieures étaient plutôt des rencontres d'information. Les membres du comité n'étaient pas vraiment consultés sur les impacts des changements potentiels. Ils étaient mis devant les faits accomplis. Les membres voudraient être consultés au préalable.
- Stéphanie Sarik précise que leur expertise peut contribuer positivement aux programmes de l'AFE. Il serait donc bénéfique que les membres soient consultés.

Lise Lallemand fait part aux membres du comité qu'elle comprend bien leur point de vue mais que des contraintes administratives et politiques empêchent parfois de répondre aux attentes des membres. On ne peut pas se substituer aux décideurs.

Le mandat du comité sera revu afin notamment d'actualiser la fréquence des rencontres. Il a été convenu que les rencontres auraient lieu deux fois par année.

Article 2 - Rôle et obligations de l'AFE

A été souligné l'importance de l'article 2.2 où il est mentionné de fournir aux établissements dans les meilleurs délais, les changements au régime.

Pour l'article 2.4, il est précisé de remettre en question le 12 mois pour le profil 2. Il semble que pour les universités, six mois seraient suffisants. Il est mentionné que ce n'est pas la même situation qui prévaut dans tous les établissements d'enseignement. Au Cégep et dans les commissions scolaires, le 12 mois est correct.

L'article 2.7 traite du soutien au personnel des établissements scolaires pour le traitement des dossiers d'AFE des étudiants. Les membres du comité mentionnent que le niveau et la qualité d'assistance de la part de l'AFE ne sont plus les mêmes. Il y a une perte d'expertise et cela entraîne des délais et la multiplication des interventions. Il faut mettre des efforts de la part de l'AFE pour pallier à cet état de fait. Il est également mentionné que les délais d'attente de la part de l'AFE pour une réponse est assez long.

Nathalie Surprenant informe qu'elle est consciente de cette situation et qu'elle fait tout en son pouvoir pour poser les actions nécessaires pour rétablir les choses. Il ne fait aucun doute que le support aux établissements est très important pour l'établissement autant que pour l'étudiant.

Elle mentionne également que les employés de la DSCA ont l'obligation de mettre des notes de suivi dans le dossier des étudiants.

4. Entente de collaboration en matière d'aide financière aux études

Il a été convenu que l'entente serait mise à jour par les représentants de l'AFE, et ce, afin de l'actualiser et non pas de modifier les fondements. Un projet devra être transmis aux membres pour commentaires.

Il est demandé si l'entente devra être signée à nouveau. Compte tenu que la loi constitutive du MESRST n'est pas encore en vigueur, elle ne pourra pas être signée pour l'instant.

5. Bilan des formations - activités d'assurance-qualité 2012-2013

6. Stratégie de formation - assurance-qualité 2013-2014

Nathalie Surprenant fait état des principaux éléments concernant la formation et les activités d'assurance-qualité.

Les formations de base ont été dispensées ainsi que des ateliers de perfectionnement sur l'autonomie 24 mois et la résidence Québec. À cet effet, 68 représentants d'établissements étaient présents. Il est également mentionné que l'assurance-qualité réalisée sur l'analyse des dossiers est la même pour les employés du MESRST que pour les partenaires. De plus, il est précisé qu'une attention particulière sera portée pour les personnes qui répondent aux questions des partenaires.

Madame Carole Martel demande si l'institution est avisée si le nombre d'erreurs était trop élevé. Nathalie Surprenant confirme que l'institution serait avisée et que des gestes seraient posés pour aider à réduire les erreurs.

En 2013-2014, les activités portant sur l'assurance-qualité se poursuivent.

Concernant l'évaluation du profil 3 pour les institutions, environ 40 partenaires seront soumis à l'assurance-qualité. Il est demandé s'il est possible d'offrir cette activité à l'ensemble du réseau. Nathalie Surprenant confirme que compte tenu du nombre de ressources limitées, il est convenu de privilégier les secteurs où il y a des problématiques d'identifiées.

7. Règles et orientations découlant du Sommet sur l'enseignement supérieur (travaux du chantier sur l'AFE, bonifications réglementaires)

Compte tenu de la présentation de Simon Boucher-Doddrige au point 2, Pierre L'heureux mentionne que l'information transmise est satisfaisante.

8. Soutien financier aux clientèles particulières dans les collèges privés subventionnés

La proposition de transférer le PABP aux établissements d'enseignement supérieur sera appliquée dès l'année d'attribution 2014-2015. Ce transfert exclut les commissions scolaires ainsi que les établissements non subventionnés.

La rencontre du 27 mai 2013 avec les partenaires des établissements d'enseignements des universités, des collèges publics et privés porte notamment sur le sujet et devrait permettre de faire le point sur les impacts.

9. Dépenses admissibles selon certains programmes

Carole Martel informe que le réseau des collèges souhaite une révision des dépenses admissibles pour certains programmes puisque ces dernières sont considérées trop faibles. Les programmes visés par la révision à la hausse des dépenses admissibles sont : soin infirmier, technique policière, architecture, design intérieur et guide touristique.

Pierre L'heureux suggère qu'un chantier de travail pourrait être mis en place afin d'étudier cet aspect au-delà de ces programmes. Il faudrait faire un état de situation pour l'ensemble des programmes. Doris Gervais mentionne que tout ce qui concerne le matériel scolaire devrait être inclus dans cette analyse.

Gilles Godin propose de réaménager à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire. Valérie Tremblay fait valoir que cette enveloppe est un vase communicant.

À ce sujet, Simon Boucher-Doddrige précise que les fédérations étudiantes n'ont pas voulu traiter le dossier « dépenses admissibles » lors du chantier.

10. Admissibilité des étudiants réputés temps plein

Il est convenu qu'une directive claire doit être travaillée par l'équipe de la DSCA. Les aspects à traiter notamment :

- Cours d'été - 60 heures

11. Comité de dérogation de l'Aide financière aux études

Nicole McKinnon et Maxime Chevrier-Andrews, du Bureau des droits de recours et des plaintes, présentent le fonctionnement du Comité d'examen des demandes dérogatoires et déposent le nouveau Guide de présentation d'une requête au comité d'examen des demandes dérogatoires au regard de l'aide financière aux études. Ils rappellent le processus et les consignes suivantes :

- Les lettres des étudiants doivent être concises et précises; les lettres trop longues sont résumées; l'étudiant doit présenter un budget détaillé;
- on doit bien indiquer les revenus et les dépenses, et expliquer les dépenses exceptionnelles qui pourraient figurer au budget;
- lettre d'acceptation signée par le ministre;
- lettre de refus signée par la directrice.

Le Comité d'examen des demandes dérogatoires se réunit à tous les cinq semaines (sauf au mois de juillet, où il n'y a pas de rencontre).

À moins de circonstances exceptionnelles, la décision du ministre est acheminée à l'étudiant dans un délai d'environ deux à trois semaines suivant la séance du Comité.

Les membres du comité des partenaires sont informés que :

- l'ExtraFE servira à informer de plus en plus sur le sujet; ainsi on utilisera ce moyen pour faire savoir quand les lettres de décisions sont postées;
- qu'environ 60 % des demandes sont acceptées;
- qu'il n'y a pas de recette « magique »;
- c'est la situation financière réelle de l'étudiant et les explications contenues dans la lettre qui constituent les éléments déterminants;
- le principal critère d'acceptation est si la poursuite des études est compromise.

Les membres du comité demandent si le comité d'examen produit un rapport. Nicole McKinnon confirme qu'un rapport est remis au ministre et elle vérifiera si le rapport peut-être rendu disponible, au moins en partie, aux membres du comité conjoint de l'AFE.

Il est également demandé s'il est possible pour un étudiant de faire une nouvelle demande après avoir vu son dossier refusé. La réponse est que oui, un étudiant peut présenter une nouvelle demande, si des éléments nouveaux peuvent être soumis.

Carole Martel mentionne que les membres de la Table de concertation voulaient de la formation. Le Secrétariat du Comité projette de mieux informer

les responsables d'aide financière sur la façon de présenter une demande dérogatoire.

12. Varia

Gilles Godin donne des précisions concernant les demandes faites à la table de concertation de Montréal du 25 avril dernier :

- L'association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants (ACRAFE) est sollicitée par les cégeps pour un regroupement de tous les cégeps publics à l'intérieur de cette association.
- Il a été également question d'inclure au comité conjoint de l'AFE une université francophone

Carole Martel mentionne la possibilité d'élargir l'ACRAFE au-delà de Montréal et intégrer Québec et les régions. Le regroupement permettrait de pallier au manque de soutien en formation par le Ministère. Cela pourra être une initiative intéressante.

Dépenses d'ordinateur et avance de fonds (Ce sont deux sujets différents)

Aide de matériel

Pour les demandes d'aide de matériel informatique (DAMI), les partenaires soulignent en fait que la différence entre le DAMI maintenant aboli et la nouvelle mesure applicable, notamment sur du matériel informatique, est trop grande et que le 150 \$ par période d'étude ne répond pas aux besoins.

Avance de fonds

Certains partenaires demandent que lorsqu'une demande d'avance de fonds est faite pour un étudiant ayant une bourse versée en trop (BVT), l'établissement en soit informé. L'information figure déjà au DEI.

Prochaine rencontre - Fin octobre / mi-novembre 2013